

MAIRIE RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

000

(Articles L 310-2, L 310-5, R 310-9 et R 310-19 du code du commerce et articles R 321-1 et R 321-9 du code pénal)

1. DECLARANT: VAN. PAPEGHEM Isobelle.

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET:

Adresse: n° voie: 22 Rue du Cleux.

Complément d'adresse:

Code postal, localité: 02250 RESSOWS Le LONG-Téléphone (fixe ou portable):

2. CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin, commerce de détail...): 22 plus des Cleux 02250 (LESS ous le coops Marchandises vendues : occasions, neuves : Occasions

Nature des marchandises vendues: bihelots - Jours men bles livres

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R 310-8 du code du

Date de début de la vente : 21 Extobre 2012

Date de fin de la vente: 21 octobre 2012 Durée de la vente (en jours): 1 jour de 3430 & 184-

3. ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom prénom) Langue per heur la la certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du code du commerce.

Date et signature : 12 . 4 . 6 . 2012 Was h

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article L310-5 du code de commerce).

4. CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée: 811012012 N° d'enregistrement: 2012 - 009

Recommandé avec demande d'avis de réception :

Remise contre récépissé

Observations:

A2012_140